

Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Sur les moyens de ralentir, d'arrêter et d'inverser le déclin de la langue française

Présenté au ministère de la Langue française

Ce document a été produit par et pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Notre organisation encourage la diffusion et la distribution de ses idées, valeurs et principes. Ainsi, sauf avis contraire, la reproduction en totalité ou en partie de ce document est autorisée à des fins non commerciales. La mention de la source est cependant obligatoire.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3 Téléphone : 514 383-8000 Télécopieur : 514 383-0311 Sans frais : 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 2^e trimestre 2023 Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN 978-2-89639-527-9

TABLE DES MATIERES

Introduction	4	
La francisation des personnes immigrantes	5	
Francisation Québec	6	
La régionalisation de l'immigration et la francisation	7	
Le développement économique et le français comme langue du travail	8	
La culture québécoise et la francophonie internationale	9	
S'allier pour la francisation	11	
Les universités québécoises et le contenu scientifique en français	11	
Le français dans le contexte montréalais et de l'Outaouais	14	
Conclusion	16	
Sommaire des recommandations	17	
La francisation des personnes immigrantes		17
Le développement économique et le français comme langue du travail		17
La culture québécoise et la francophonie internationale		17
Les universités québécoises et le contenu scientifique en français		18
La région de Montréal et celle de l'Outaouais		18

Introduction

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus grande centrale syndicale au Québec, représente 600 000 travailleurs et travailleuses de différents secteurs économiques et de toutes les régions du Québec. La FTQ s'implique depuis la fin des années 1960 dans la question linguistique au Québec. Elle a fait adopter, lors de son Congrès de 1969, la première politique linguistique de son histoire en poursuivant ensuite ses actions pour revendiquer le droit de tous et toutes de travailler en français au Québec.

Pour la FTQ, le français est la langue officielle et usuelle du Québec. Le Québec se doit d'être tout aussi francophone que les autres provinces du Canada sont anglophones. Cela découle d'un choix qui est inscrit dans l'histoire de chaque province au Canada. Ses actions en faveur de la francisation du Québec et des milieux de travail sont variées. Bien sûr l'appui aux comités de francisation en entreprise est primordial tout comme les gestes pour favoriser la culture québécoise francophone et aussi pour soutenir adéquatement la francisation des personnes immigrantes.

À la suite du dépôt de son mémoire sur le projet de loi 96 « La Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français »¹, la FTQ est fière d'apporter sa collaboration dans la réflexion en cours pour identifier les moyens de ralentir, d'arrêter et d'inverser le déclin de la langue française au Québec.

Les francophones représentent 2 % de la population nord-américaine. Il y a donc une nécessité de proposer des actions costaudes pour la défendre. Il nous apparaît inutile de rappeler les diverses statistiques à propos du recul du français.

Nous nous permettons toutefois de citer des chiffres étonnants concernant les transferts linguistiques, comme il est rapporté dans le document de consultation du gouvernement du Québec à propos du *projet de loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.* On y constate alors qu'environ une personne allophone sur deux (53,7 %) fera un transfert vers le français, ce qui demeure inquiétant. À titre comparatif, le transfert linguistique vers l'anglais dans le reste du Canada est d'environ 99 % (90,9 % au Nouveau-Brunswick). Le Québec demeure aussi la province qui compte le plus de personnes bilingues soit 44,5 % contre 11,2 % en Ontario.

Bien que majoritaires sur le territoire du Québec, les francophones sont en minorité sur le continent. Le gouvernement fédéral en mesure lui aussi toute la portée. Le livre blanc de la ministre Mélanie Joly ainsi que les divers projets de loi déposés à la Chambre des communes remettaient en cause, quoique très timidement, la nécessité de la symétrie dans la protection des minorités francophones et anglophones au Canada.

¹ FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ), Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 96, loi sur la langue officielle commune du Québec, le français,

²² septembre 2021, 52 p. [En ligne] [www/ftq.qc.ca /mémoire-de-la-ftq-sur-le-projet-de-loi-sur-la-langue-officielle-et-commune-du-quebec-le-francais/]

Nous comprenons aussi un peu mieux maintenant les effets nocifs de la mondialisation de l'économie et de la culture sur les langues et les cultures nationales des petites nations comme le Québec. L'essor important des moyens technologiques contribue également à cette réalité. L'utilisation tous azimuts de l'anglais, la lingua franca contemporaine, nous touche même davantage compte tenu de notre contexte géographique.

Nous remercions donc le ministère de la Langue française de nous inviter à nous prononcer sur ces enjeux importants pour l'avenir du caractère distinct du Québec.

La francisation des personnes immigrantes

À défaut d'une offre de francisation complète et à temps plein (c'est-à-dire avec une réelle rémunération des apprenants et apprenantes) dans des milieux dédiés à la francisation, la FTQ considère qu'il faut offrir minimalement ce service dans les milieux de travail. Il importe de rappeler que la connaissance du français demeure une nécessité pour fonctionner non seulement dans la société québécoise, mais aussi pour développer des qualifications professionnelles.

Les avantages d'une telle offre de francisation dans les milieux sont importants. Sans contredit l'absence de déplacements supplémentaires pour se rendre à son cours de français vient en tête de liste, ainsi que la connaissance de ses collègues apprenants, ce qui permet de contourner une certaine gêne et de développer des relations plus solides avec ses collègues de travail. Cette offre de cours de francisation peut conséquemment briser l'isolement que plusieurs personnes immigrantes semblent éprouver en arrivant dans un nouveau pays. À ces éléments s'ajoute l'utilisation d'un niveau de langage plus approprié incluant l'emploi de mots utiles à son travail de tous les jours, etc.

Un élément fondamental de cette formation sur les lieux de travail est l'implication des membres de la direction, du syndicat local et de collègues qui croient en la nécessaire francisation. Le soutien de l'employeur et du syndicat est plus que bénéfique. C'est une des conclusions que le film Langue à l'ouvrage – Migrer vers le français au travail nous a permis de mieux documenter². Ce film, produit par la FTQ grâce au soutien financier de l'Office québécois de la langue française (OQLF), fait clairement ressortir cette dimension importante de l'action de personnes dévouées à la cause.

En plus de l'implication importante des enseignantes en francisation, nous pouvons y voir de nombreuses militantes et nombreux militants syndicaux à l'œuvre. Il en est de même pour les actrices et acteurs syndicaux qui, par leur implication, réussissent souvent des miracles. Nous constatons, à l'écoute de ce film, que la connaissance du français permet notamment une meilleure idée des droits et obligations du monde du travail et de la démocratie québécoise.

Le modèle du secteur de l'entretien ménager est particulièrement intéressant à analyser. Il implique notamment l'Union des employés et employées de services (UES-800) comme vecteur rassembleur en francisation. Un modèle qui pourrait être intéressant à reproduire dans d'autres secteurs de l'activité économique. En effet, à la suite d'une entente, l'UES-800 et l'Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec Inc. (l'employeur) ont convenu d'une procédure permettant de libérer des personnes salariées afin qu'elles puissent suivre des cours de français auprès de leur syndicat, sans perte de salaire.

² FTQ, Langue à l'ouvrage — Migrer vers le français au travail, [En ligne] [https://ftq.qc.ca/langue-a-louvrage/].

Le coût de cette opération est assumé en grande partie par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ce qui permet de rembourser aux employeurs les salaires des personnes apprenantes ainsi libérées. Le syndicat va même payer, à partir de ses propres fonds, certains dépassements salariaux reliés à cette formation de même que la portion administrative du programme. La formation est quant à elle donnée par le groupe communautaire Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM).

Les objectifs de la CPMT (adéquation de la formation de la main-d'œuvre et les besoins du marché dans le but de favoriser l'accès au travail, étude des besoins du marché du travail, formation de la main-d'œuvre et développement des compétences), combinés au fait que cette organisation réunit des acteurs de pratiquement tous les milieux (éducation, syndicats, employeurs, milieux communautaires) en font un acteur privilégié et à prioriser dans cette volonté de franciser les milieux de travail. Cette implication de la CPMT dans la formation en francisation est essentielle et gagnerait même à être bonifiée.

Qui plus est, par sa structure unique comprenant des conseils régionaux (CRPMT) et des comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO), la CPMT est tout indiquée pour collaborer avec Francisation Québec dans la réalisation d'une opération visant à assurer que travailler en français est un droit.

Francisation Québec

La FTQ salue la volonté gouvernementale de vouloir améliorer l'offre de formation en francisation en créant Francisation Québec afin d'en faire un guichet unique. Une nouvelle entité qui doit s'atteler à mettre en place les conditions gagnantes pour réussir la francisation de ces apprenants adultes provenant essentiellement de l'immigration.

Cependant, il importe que Francisation Québec mette fin rapidement au flou artistique entourant la gestion de la francisation des adultes au Québec. En 2017, le Vérificateur général du Québec s'est montré très critique envers le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Il avait notamment souligné l'absence d'une véritable coordination gouvernementale et d'une reddition de comptes efficace³.

Un exemple pertinent à cette réalité est l'intervention publique que la FTQ et les Teamsters ont effectuée à l'été 2022 pour s'assurer que les travailleurs et travailleuses de l'usine Peerless aient accès à une offre de francisation en entreprise. Finalement, à force de persévérance, Peerless a obtenu du financement pour deux groupes de vingt personnes, laissant malgré tout de côté la moitié des demandeurs, faute d'enseignants disponibles. Le message envoyé à ces nouveaux arrivants qui souhaitaient connaître le français est plutôt ambigu quant à l'utilité du français dans notre société.

Francisation Québec doit s'activer à préciser les objectifs en francisation et à mieux coordonner la gestion des divers programmes et subventions offerts par le gouvernement. L'offre est multiple en provenance des milieux scolaires et des groupes communautaires. Les programmes de subvention s'appliquent de façons variées.

³ VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018, Audit de performance, Francisation des personnes immigrantes [En ligne] [www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap04.pdf].

Par exemple, pourquoi les employés de Peerless à Montréal ne reçoivent pas d'avantages pécuniaires alors que d'autres en reçoivent ? Pour la FTQ, peu importe le niveau professionnel de la personne impliquée, celle-ci a droit aux mêmes avantages. C'est aussi une question d'équité.

Nous tenons toutefois à réitérer le souhait que soit maintenu la formation en francisation dans les entreprises. Nous croyons aussi que les syndicats que nous représentons devraient davantage être impliqués dans ce processus de francisation afin de favoriser l'intégration de ces nouveaux arrivants. Ils peuvent devenir des pivots de la francisation dans les entreprises de cent employés et plus.

La régionalisation de l'immigration et la francisation

La FTQ est en faveur de la régionalisation de l'immigration. Toutefois, cette question demeure complexe. Elle ne peut avoir comme unique objectif de sauver certains villages ou certaines régions compte tenu des baisses démographiques. Des éléments structurants à cette régionalisation demeurent importants pour de nouveaux arrivants notamment l'accès à des logements décents, une offre de transport collectif, des activités de loisirs, des services de garde à l'enfance et assurément des cours en francisation et d'apprentissage de la culture québécoise et régionale pour tous et toutes.

Nous comprenons que pour répondre à des impératifs économiques, à court terme, liés à la pénurie de la main-d'œuvre, une baisse de niveau pour l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) peut apparaître comme une panacée intéressante. Toutefois, l'immigration consiste aussi à faire de ces nouvelles Québécoises et de ces nouveaux Québécois, des citoyennes et des citoyens impliqués socialement dans notre société démocratique. L'atteinte d'un niveau intermédiaire, par exemple, permettra de mieux comprendre les enjeux de la société d'accueil. De plus, elle permettrait éventuellement aux personnes ayant un meilleur niveau de francisation de parfaire éventuellement leur formation professionnelle ajoutant ainsi à cette notion d'économie du savoir, chère au gouvernement du Québec.

Compte tenu des compréhensions différentes qu'implique l'obtention de tel ou tel niveau, nous proposons que soit créé rapidement un comité d'experts pour examiner cet enjeu afin de véritablement cerner cette question complexe. Ce comité pourrait être composé d'experts universitaires, mais aussi d'enseignantes et d'enseignants sur le terrain provenant des milieux scolaires et communautaires.

Aussi, plusieurs voix s'élèvent au Québec pour demander au gouvernement du Québec de s'assurer que les examens de français, conditionnels à l'obtention du Certificat de sélection du Québec, soient conçus et corrigés au Québec en tenant compte du contexte du français parlé sur notre territoire. La FTQ adhère à cette idée.

Nous réaffirmons qu'une des pratiques les plus porteuses pour les personnes immigrantes adultes est une offre de cours de francisation dans les milieux de travail. Une offre de francisation qui doit se dérouler pendant les heures de travail et sur les lieux de travail.

Le développement économique et le français comme langue du travail

Pour la FTQ, travailler en français demeure un droit et aussi un élément supplémentaire pour garantir la sécurité des lieux de travail. Nous estimons que la nouvelle Charte de la langue française, telle qu'adoptée en juin 2022, va permettre des avancées significatives sur divers aspects reliés au monde du travail.

Malgré tout, la FTQ continue de revendiquer l'obligation de créer des comités de francisation dès que l'entreprise compte 50 employés et plus. L'employeur devrait se référer à ces mêmes comités de francisation pour toute demande concernant l'exigence d'une autre langue que le français pour l'obtention d'un poste. À ce propos, les exigences outrancières de bilinguisme à l'embauche doivent cesser. En ce moment, à Montréal, comme le rapportent de nombreux médias, il est plus facile comme unilingue anglophone de se trouver un travail que pour un unilingue francophone⁴.

De nombreux exemples, un peu partout au Québec, font état de situations aberrantes. Comme le rapporte le syndicat des cols blancs de la ville de Gatineau (SCFP), les exigences en anglais pour le service 911 de la ville de Gatineau sont plus grandes dans cette ville québécoise que les exigences en anglais pour les mêmes postes du côté d'Ottawa.

Le comité de francisation peut être un interlocuteur de choix pour analyser la situation afin de répondre à l'article 49.1 de la Charte par exemple.

Il est nécessaire de rappeler que la FTQ revendique depuis longtemps la création de comités de francisation dans les municipalités du Québec, dans le secteur hospitalier ou dans le monde scolaire.

Le gouvernement du Québec se doit d'être plus rigoureux dans sa gestion des entreprises qui ne répondent pas aux demandes de l'OQLF pour la francisation. Comme nous le savons, plusieurs entreprises se traînent les pieds depuis parfois plusieurs décennies tout en continuant à obtenir des contrats gouvernementaux parce qu'elles font « certains efforts » pour obtenir leur certification.

Par ailleurs, l'exception francophone du Québec en Amérique peut servir de tremplin pour le développement des affaires. Nous utilisons possiblement très peu cet atout pour améliorer nos relations dans la francophonie. Il est entendu que nous pourrions développer des relations économiques encore plus importantes avec la France, la Belgique et la Suisse, mais il faut aussi accentuer notre présence en Afrique francophone. Le Québec a une belle renommée dans ces pays africains et nos liens économiques doivent y être développés davantage.

Le côté spécifique du Québec peut servir de moteur au développement touristique notamment auprès de la population anglophone du continent. Il faut effectivement voir cette différence comme un puissant atout pour le tourisme. Il ne faut pas miser selon nous sur une uniformité en ce domaine, mais plutôt voir à ce qui nous différencie des autres territoires nord-américains.

⁴Alex Boisonneault, Hugo Lavallée, « Quand il faut parler anglais pour travailler à Montréal », *Ici Radio-Canada*, 10 mars 2021, [En ligne] [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1776133/langue-française-montreal-plan-valorisation-legault].

Le Québec doit vraiment trouver sa signature touristique unique, la rendre attrayante et la perpétuer dans le temps. La mise en valeur de notre territoire, de notre histoire, de notre patrimoine et de notre langue doit être accentuée dans ces campagnes promotionnelles comme l'a fait le gouvernement avant la pandémie.

La culture québécoise et la francophonie internationale

L'époque dans laquelle nous vivons actuellement est fantastique pour la découverte de produits culturels venant de partout dans le monde, et ce, dans une multitude de langues, parfois traduites ou sinon en anglais. Alors que jadis, il était exceptionnel de visualiser une série policière venant d'Islande ou d'écouter en direct de la musique sud-coréenne, aujourd'hui, ce monde culturel n'a pas ou peu de frontières.

Il y a quelques années, il était impossible de jouer en ligne avec d'autres. Maintenant, nous pouvons le faire aussi bien avec sa voisine de rue qu'avec un Sud-Africain. Évidemment, pour y arriver nous devons avoir une lingua franca qui permet de rejoindre le plus grand nombre de personnes facilement. Il nous est donc possible d'être à la fine page de l'actualité culturelle internationale sur son téléphone portable sans aucunement connaître l'offre culturelle d'ici. Une réalité qui est bien inscrite chez les plus jeunes.

Tout en saluant ces nouvelles possibilités, il faut s'interroger sur les effets qu'occasionne cette nouvelle réalité sur l'offre de produits culturels des petites nations comme le Québec. Plus particulièrement ce qui concerne les nouvelles offres culturelles, aussi appelé la « découvrabilité » des contenus.

Pour proposer de nouveaux produits culturels, les géants du Web tels Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft (GAFAM) ainsi que les grands diffuseurs que sont Amazon Prime, Spotify, Netflix et Disney +, (les GAFAM-PSND+ pour le propos) vont utiliser leurs fameux algorithmes. Des algorithmes qui peuvent être en phase avec nos habitudes personnelles de consommation, mais aussi, avec les tendances du moment à l'échelle planétaire. Ces géants nous entraînent ainsi dans une sorte de cercle vicieux nous permettant certes de découvrir des contenus, mais où les produits culturels d'ici ne sont pas nécessairement mis en évidence, alors qu'ils sont rarement dans les catalogues de ces distributeurs.

La FTQ croit à la nécessité d'un plan d'urgence d'action en matière de promotion de la culture québécoise en français et visant à ce que les algorithmes des GAFAM-PSND+ offrent des produits québécois dans leurs vitrines. Ce plan d'action doit être ambitieux et coordonné tout en incluant des acteurs de la société civile intéressés par la question et provenant de divers horizons. Il constituerait en quelque sorte une cellule de crise. Pour le professeur et auteur Alain Saulnier, le dénouement le plus logique passe par le pouvoir législatif: « Qu'on parle de la création d'un pourcentage de contenu francophone, d'un taux d'imposition obligatoire ou de la protection des données personnelles : un encadrement légal est nécessaire »⁵.

9

⁵ Léa HARVEY, « Contrer l'invasion des barbares numériques », *Le Soleil*, 12 février 2022, [En ligne] [https://www.lesoleil.com/2022/02/13/alain-saulnier-contrer-linvasion-des-barbares-numeriques-af4027e557873aea78f64cb4fb206a45/].

L'heure est à la contre-attaque comme nous l'indiquaient Louise Beaudoin et Clément Duhaime le 20 mars dernier dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie⁶. Il faut agir rapidement. La FTQ répondrait oui à une telle invitation.

La FTQ participe activement aux travaux annuels de l'Organisation internationale du travail. Il est même rare que des Québécois de la société civile participent à des forums de l'ONU. Il faut aussi savoir en profiter et possiblement, créer des occasions de se retrouver entre francophones du monde entier. La FTQ est également membre de la Confédération des syndicats internationaux et contribue ainsi aux assises de ce regroupement international qui regroupe plus de 200 millions d'adhérents dans 163 pays.

Ces tribunes nous donneraient l'occasion d'approfondir nos réflexions à propos d'un nouveau traité de l'UNESCO visant la protection des identités nationales linguistiques comme le propose le journaliste et écrivain Alain Saulnier.

Cette lutte pour la protection des identités nationales vise à défendre la diversité de la pensée. Pour ce faire, le gouvernement du Québec et celui du Canada auraient avantage à s'entendre sur les grands principes reliés à une nouvelle convention ainsi que des modalités d'application qui pourraient être proposées. Puis, les organisations de la société civile actives à l'internationale pourraient y contribuer en faisant cheminer ces concepts. Cependant un plan d'action précis et concerté est nécessaire.

Un tel traité ne servira pas uniquement la cause des francophones d'ici. Plusieurs langues minoritaires ont aussi besoin d'un tel coup de main. Que ce soient les Basques, les Catalans, les Kabyles, ou d'autres peuples animés par un tel désir de maintenir et de développer leurs cultures. Plusieurs pays nordiques se questionnent à ce propos. Chez nous, la lutte pour la sauvegarde des langues autochtones est loin d'être acquise tout comme certaines autres à travers le monde qui sont elles aussi menacées, entre autres certains patois ou dialectes.

Nous aurions donc intérêt ici au Québec à faire alliance avec les communautés autochtones dans la promotion de leurs langues et dans la diffusion de leurs cultures. À ce propos, la FTQ appuie d'ailleurs la récente sortie de musiciens autochtones pour favoriser la mise en place de quotas de musique autochtone chez les radios d'ici⁷.

Toutefois, cette revendication des milieux culturels autochtones arrive un peu tardivement dans le contexte où les cotes d'écoute de la radio et de la télé traditionnelle sont affectées par l'écoute en continu de la musique et de l'audiovisuel. Ici encore se pose la question de l'influence que nous pouvons avoir (aussi bien les gouvernements que la société civile) sur les GAFAM-PNSD+. L'urgence d'un meilleur encadrement de ces géants du Web s'avère vraiment essentielle.

⁶ Louise BEAUDOIN, Clément DUHAIME, « Journée internationale de la francophonie, face aux barbares numériques, l'heure est à la contre-attaque », *La Presse+*, 20 mars 2023, [En ligne], [http/plus.lapresse.ca/screens/9cff44f7-f18c-4317-8716-6ef014461c99%7C_0.html].

⁷ Philippe RENAUD, « Un quota de 5 % de musique autochtone réclamé à la radio », *Le Devoir*, 28 mars 2023, [En ligne] [www.ledevoir.com/culture/musique/787089/pour-un-quota-de-musique-autochtone-a-la-radio].

S'allier pour la francisation

Mais d'ici la mise en place de nouvelles ententes internationales, le gouvernement du Québec doit tisser des alliances avec d'autres gouvernements membres de la Francophonie pour soutenir de façon importante le travail de TV5 Monde. Ce réseau doit être plus actif, connecté sur les diverses réalités de la Francophonie internationale et surtout, il doit devenir attrayant pour les nouvelles générations.

Il appartient aux gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de donner à TV5 Monde les moyens financiers afin de mieux faire connaître la culture francophone d'ici et d'ailleurs. L'OIF devrait conséquemment prioriser dans ses actions la dimension culturelle de la Francophonie.

Le gouvernement du Québec doit voir à encourager l'OIF et TV5 à être beaucoup plus actives dans la promotion d'activités entourant la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars en imaginant la mise en place d'un plan d'action mondial d'envergure avec thématique, porte-parole international, actions coordonnées entre des États membres de la Francophonie. Une Journée internationale de la Francophonie célébrée dignement donnerait de la fierté à ces gens de partout qui tentent de maintenir la place de la langue française dans le monde. N'oublions pas que le français demeure aujourd'hui la 5^e langue la plus parlée dans le monde. Ce n'est pas rien!

Ici au Québec, le lien pourrait ainsi se faire avec l'OQLF dans le cadre de ses activités de la Francofête. Avec davantage de moyens financiers, le Québec pourrait facilement mieux célébrer la francophonie d'ici, sa culture distincte, sa créativité et ses apports scientifiques par exemple. On y verrait une excellente occasion pour parler de plusieurs pans de notre histoire méconnue alors que le Québec francophone a à son actif plusieurs inventions importantes dans son histoire, sans compter sa production culturelle en français très intéressante compte tenu de notre population.

Il faut aussi mettre en place une véritable politique pour l'apprentissage de la culture et du patrimoine québécois. À ce propos, il faut réussir à mieux mettre à profit l'offre culturelle dans le réseau des maisons de la culture et dans les espaces bleus nouvellement créés par le gouvernement du Québec.

Les universités québécoises et le contenu scientifique en français

La capacité d'attraction des universités québécoises francophones dépend de multiples facteurs.

D'abord, il faut créer la fierté d'appartenir à cette grande famille de la Francophonie. Nous avons d'ailleurs proposé précédemment dans le présent texte certains gestes permettant d'approfondir ce sentiment de fierté.

Hélas, depuis trop longtemps nous avons dévalorisé l'idée que les études pouvaient se faire en français en valorisant plutôt le bilinguisme. Quand un premier ministre en exercice vient gratifier cette affirmation ou que la mairesse de la Ville de Montréal prononce un discours uniquement en anglais, il y a de quoi s'inquiéter. L'ode au bilinguisme à tout prix et sans accent... (celui de New York, de Londres ou de Dallas, lequel choisir?) et en l'enseignant dès la 1ère année de l'élémentaire a légitimé la volonté d'études supérieures dans une autre langue que le français.

Il importe donc de mener une campagne de valorisation des universités et collèges (CÉGEPS) francophones.

Notre expérience nous amène à constater qu'une scolarisation en anglais amène aussi à accepter plus facilement de travailler dans cette langue ou du moins, à utiliser les termes techniques en anglais.

De même, un autre danger se pointe à l'horizon, soit celui de se créer une vie sociale dans une autre langue que le français. Nous le savons, les milieux scolaires supérieurs (Cégeps et universités) sont de formidables lieux de socialisation et de rencontres de groupe. On y solidifie souvent nos liens d'amitié pour la durée de sa vie d'adulte.

Ainsi, les relations sociales qui vont se développer ont de bonnes chances d'être en anglais. Par conséquent, la consommation culturelle risque elle aussi de se faire dans la langue de Shakespeare au détriment d'une vie culturelle distincte et en français.

Or, la question de l'application de la Charte de la langue française aux étudiantes et étudiants que ne fréquentent pas l'école secondaire en anglais est un sujet brûlant. Les médias ont abondamment parlé de cette question et certains groupes de professeurs collégiaux militent en sa faveur.

Trop souvent, les émotions sont à fleur de peau sur cette question et nous avons besoin là aussi davantage de données pour comprendre l'ampleur de la situation.

Depuis la présentation de notre mémoire sur le projet de loi 96 en septembre 2021, diverses études ont montré le déclin démographique important des institutions scolaires collégiales et universitaires francophones.

Bien que ce sujet soit particulièrement délicat et complexe, le ministère de la Langue française ne doit pas faire l'économie d'un débat public sur cet enjeu. Il lui appartiendra surtout de trouver le bon forum pour entendre les diverses positions et de poursuivre la réflexion sur cet enjeu.

Une telle réflexion permettrait, espérons-le, de mettre à jour les données, d'entendre les pour et les contre d'une telle mise en place de cette obligation et d'explorer diverses hypothèses. Bref, de donner au gouvernement du Québec et aux membres de l'Assemblée nationale, les informations leur permettant une meilleure prise de décision.

La question de l'équité dans le financement des universités francophones versus les universités anglophones doit aussi être analysée.

L'économiste Pierre Fortin a récemment rappelé, dans un article paru dans L'actualité, certains éléments inquiétants⁸. Le constat, mentionne Fortin, est que les quatre grandes universités francophones (Laval, UQAM, Montréal et Sherbrooke) disposent d'un niveau de ressources par étudiant inférieur à la moyenne québécoise. C'est exactement l'inverse pour les universités Concordia et McGill.

⁸ Pierre Fortin, « Riches universités anglophones », *L'Actualité*, 5 avril 2023, [En ligne] [https://lactualite.com/lactualite-affaires/riches-universites-anglophones/?utm source=L%E2%80%99actualit%C3%A9&utm campaign=81aee991ce-infolettre-de-lactualite-2023 04 13 05 00&utm medium=email&utm term=0 f566f03091-81aee991ce-%5BLIST EMAIL ID%5D].

Pourquoi une telle différence ? Elle est notamment liée à la fréquentation d'étudiantes et étudiants provenant de l'étranger à qui l'on impose des frais de scolarité très importants. Ainsi, les universités augmentent leurs revenus provenant de droits de scolarité.

Or, comme le gouvernement fédéral a une politique d'immigration *expansive*, comme le précise l'économiste, il favorise ainsi l'admission d'étudiants internationaux, et plus particulièrement celle d'étudiants anglophones ou ayant une connaissance adéquate de cette langue, puisque « le réservoir mondial de jeunes qui comprennent l'anglais au départ (souvent comme langue seconde) est beaucoup plus grand que celui de jeunes qui comprennent le français. 9 »

La conséquence financière, mentionne Pierre Fortin, est « que les universités anglophones ont pu récolter 45 % de tous les droits de scolarité et autres frais perçus par l'ensemble des universités québécoises, soit 600 millions de dollars sur un total de 1,3 milliard »¹⁰.

Sa conclusion est précieuse : « Mais il faudra que nos ministres de l'Immigration, de l'Enseignement supérieur et de la Langue française aient tôt ou tard une franche conversation au sujet des deux conséquences de ces politiques : la disparité des ressources financières entre universités francophones et anglophones, ainsi que la présence massive dans les universités anglophones (le quart des effectifs) d'étudiants internationaux qui sont nombreux à vouloir immigrer ensuite au Québec, mais peu nombreux à comprendre au départ la langue de la majorité linguistique de la nation. 11 »

Le sous-financement des universités montréalaises francophones rend ainsi plus attrayante la fréquentation dans les institutions universitaires et collégiales anglophones. Il faut donc penser à revoir le financement des universités francophones.

Il est nécessaire que cette question des étudiantes et étudiants étrangers soit analysée de façon plus globale par le gouvernement du Québec.

Cette explosion d'étudiants étrangers temporaires dans des programmes d'études en anglais augmente sensiblement cette présence d'anglophones à Montréal. Plus particulièrement, cette réalité accroît ainsi la perception que la métropole est une ville bilingue ou anglaise.

Il faut aussi peut-être voir à resserrer l'octroi de permis pour l'ouverture de nouvelles institutions d'enseignement privées au Québec qui offrent leurs formations souvent en anglais. Ces écoles se sont multipliées au cours des dernières années.

La question de la fréquentation de l'école anglaise pour des enfants de travailleurs étrangers temporaires est aussi d'actualité. De façon insidieuse, on donne ainsi à l'enfant concerné un droit à lui et à sa fratrie que ne peut posséder un enfant d'immigrant officiellement reconnu ou à un Québécois de naissance. Une situation que certains trouvent choquante alors qu'elle crée assurément un autre système d'éducation à deux vitesses.

10 Ibid

⁹ Ibid

¹¹ Ibid

Finalement, nous croyons qu'il y aurait lieu de s'intéresser davantage, dans nos universités, à la question de la langue et de l'objet d'étude que peut constituer le Québec. Nous estimons nécessaire que le gouvernement du Québec soutienne davantage des chaires de recherche universitaire sur ces sujets ou de voir à en créer.

Par exemple, il demeure difficile pour nous d'identifier en ce moment des experts sur la question du français (ou toute autre langue) comme langue du travail et d'intégration.

Nous pourrions ainsi contribuer à faire découvrir dans nos réseaux ces contenus scientifiques en français, ces recherches ou ces découvertes.

À ce propos, nous sommes d'avis qu'il est difficile de diffuser du contenu scientifique en français voir dans pratiquement toutes les langues sauf l'anglais. C'est assurément un problème mondial. Nous avons peu de suggestions à faire à ce propos, sinon de constater qu'il s'agit là d'une question qui ressemble à la problématique de la diffusion du contenu culturel de chez nous.

Le français dans le contexte montréalais et de l'Outaouais

Ces deux régions méritent évidemment une attention toute particulière. Montréal demeure la ville de l'accueil de l'immigration et de la prise de contact avec le Québec. L'Outaouais, c'est sa proximité avec l'Ontario anglophone qui la rend vulnérable.

Dans ce dernier cas, c'est la présence marquée d'Ontariens attirés notamment par le prix de l'immobilier qui contribue à cette pression sur le français.

Cette nouvelle dynamique crée de nouveaux effets notamment dans la langue du commerce et quant à l'augmentation de la fréquentation scolaire en anglais, accélérant ainsi l'anglicisation de cette région du Québec.

À Montréal, cette anglicisation s'étend de plus en plus dans l'ensemble des quartiers. Au quotidien, il n'est pas rare que dans les quartiers historiques francophones les gens aillent s'adresser sans gêne à des commerçants en anglais sans même vérifier si le commerçant parle cette langue. Nous sommes loin du *Bonjour-Hi*.

Même le célèbre cinéma Beaubien, de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, une figure emblématique de la culture francophone, cède à la tentation. Ainsi, lorsqu'un film est considéré comme un coup de cœur par l'équipe, on y appose un auto-collant avec la mention « *On aime – We like* » pour un film diffusé en français.

L'utilisation de la lingua franca n'a donc pas de limite. Or, Montréal est une ville officiellement française. Toutefois, il faudra davantage que le nouveau slogan *Métropole francophone des Amériques* pour que cette ville retrouve véritablement ce titre¹².

¹²Jeanne Corriveau, « Un comité propose d'ajouter un slogan au logo de la ville de Montréal », *Le Devoir*, 17 mars 2023, [En ligne] [www.ledevoir.com/politique/montreal/785785/langue-française-un-comite-propose-d-ajouter-un-slogan-au-logo-de-la-ville-de-montreal].

La ville de Montréal devient donc tranquillement, mais assurément, une ville bilingue. Les études de l'OQLF montrent cette réalité notamment dans le monde du travail.

Mais l'offensive est aussi politique. Souvent sous le prétexte de l'ouverture sur le monde on veut que Montréal devienne officiellement bilingue. Oui, les bienfaits d'une langue commune sont démontrables, mais pourquoi nécessairement l'anglais? Le français peut être aussi cette langue!

La dernière élection municipale à Montréal et la présence d'un parti politique qui proposait ce bilinguisme ont de quoi révéler l'ampleur de la situation. Encore aujourd'hui, nous constatons que divers mouvements sociaux et politiques revendiquent que Montréal ait un statut spécial et que la ville soit ainsi déclarée bilingue ¹³. Pour la FTQ, Montréal est une ville française, point final.

Il faudra assurément un solide plan d'action de la part du gouvernement du Québec pour assurer la pérennité du fait français à Montréal. Nous croyons qu'il revient donc au gouvernement du Québec de prendre le leadership sur la question du français puisque cette réalité se vit au-delà des limites de la ville de Montréal et nous proposons d'ailleurs que le Commissaire à la langue française crée un poste de commissaire adjoint chargé de la francisation de la Métropole.

Nous soutenons le ministère de la Langue française dans ses actions visant à s'assurer de l'exemplarité du monde municipal en matière d'utilisation du français dans les services publics.

Nous jugeons nécessaire de rappeler notre revendication à l'effet de créer des comités de francisation paritaire dans le monde municipal et principalement à la Ville de Montréal et dans l'Outaouais québécois pour aider à la francisation de ces milieux.

De tels comités pourront servir de contrepoids à certaines administrations municipales ou d'arrondissements réfractaires à des politiques de francisation et qui, dans certains cas, pourraient travailler à contrecarrer les ambitions gouvernementales.

Il importe aussi de trouver des moyens pour que l'exode de francophones vers les banlieues soit limité. C'est une nécessité pour diverses raisons, dont des questions environnementales. Mais il s'agit aussi de garantir la présence suffisante de francophones dans la ville de Montréal pour assurer qu'elle possède ce statut de métropole francophone des Amériques.

Divers programmes de rénovations pour aider les familles à demeurer à Montréal doivent être mis en place. Il en est de même pour un meilleur développement du logement social, dans le contexte actuel de rareté de logements abordables.

Pour ces deux régions, le gouvernement aurait intérêt à travailler avec la société civile, c'est-à-dire les groupes communautaires chargés d'intégration et de l'offre de francisation et aussi les organismes culturels.

¹³ Alexandre Robillard, « Balarama Holness lance un nouveau parti tout en étant inéligible à Montréal », *Le Devoir*, 26 avril 2023, [En ligne] [www.ledevoir.com/politique/701481/balamara-holness-veut-porter-les-enjeux-montrealais-a-quebec].

Conclusion

La cohérence et l'exemplarité de l'État en matière de francisation constituent donc selon nous, les prémices de base à toutes actions visant à remettre à l'avant-plan le français dans la société. Nous saluons donc la création du ministère de la Langue française et la volonté intrinsèque du gouvernement d'agir de façon horizontale pour défendre et promouvoir la langue française.

Fière de ces cinquante ans d'actions en matière de francisation¹⁴, la FTQ souhaite toujours collaborer à faire du Québec un territoire où la langue française peut s'épanouir et le mouvement syndical doit nécessairement faire partie de la solution afin que le Québec soit réellement une société modèle d'accueil et d'inclusion.

-

¹⁴ FTQ, 50 ans d'actions de la FTQ pour la francisation, [En ligne] [https://ftq.qc.ca/50ansfrancisation/]

Sommaire des recommandations

La francisation des personnes immigrantes

- 1. Offrir à toutes les personnes immigrantes la possibilité de suivre des cours de francisation et idéalement, que cette formation soit offerte dans les milieux de travail, pendant les heures du travail, et ce, sans perte de salaire;
- 2. Faire du modèle de l'offre de francisation dans le secteur de l'entretien ménager un exemple intéressant à promouvoir dans d'autres secteurs économiques;
- 3. Impliquer davantage la Commission des partenaires du marché du travail dans ce vaste chantier que constitue la francisation des milieux de travail;
- 4. Impliquer les syndicats dans les processus de francisation afin de favoriser aussi l'intégration de ces nouveaux arrivants;
- 5. Créer un comité d'experts et de professionnels pour examiner l'enjeu des seuils de francisation nécessaires pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec.

Le développement économique et le français comme langue du travail

- 6. Créer des comités de francisation dans les municipalités du Québec, dans le secteur hospitalier, dans le milieu scolaire et dans les sociétés d'État et organismes para publics;
- 7. Officialiser dans la Charte de la langue française la création de comités de francisation dans les entreprises comptant 50 employés et plus;
- 8. Transmettre aux comités de francisation dans les entreprises de 100 employés et plus l'analyse des demandes d'exigences de bilinguisme afin de répondre à l'article 49.1 de la Charte de la langue française.

La culture québécoise et la francophonie internationale

 Promouvoir un plan d'urgence d'action en matière de promotion de la culture québécoise en français et voir à augmenter les budgets pour assurer une production culturelle de grande qualité. S'assurer que les algorithmes des GAFAM-PSND+ offrent des produits québécois dans leurs vitrines;

- Encourager l'intégration, dans le traité de l'UNESCO sur la diversité culturelle, d'une certaine démarche d'encadrement de l'idée de la protection de la diversité linguistique des contenus culturels;
- 11. Faire alliance avec les pays de la francophonie qui souhaitent promouvoir leurs langues et les communautés autochtones d'ici dans la promotion de la diversité linguistique et dans la diffusion de leurs cultures;
- 12. S'assurer que les gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) donnent à TV5 Monde les moyens financiers pour mieux faire connaître la culture francophone d'ici et d'ailleurs;
- 13. Encourager l'OIF et TV5 à être beaucoup plus actives dans la promotion d'activités entourant la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars.

Les universités québécoises et le contenu scientifique en français

- 14. Élaborer dans les plus brefs délais une importante campagne de valorisation des universités et collèges (CÉGEPS) francophones;
- 15. Tenir un débat public sur l'application des dispositions de la Charte de la langue française pour le réseau collégial;
- 16. S'assurer d'un financement adéquat des universités montréalaises francophones afin de les rendre aussi attrayantes que celles du réseau anglais;
- 17. Voir à développer ou à mieux soutenir des chaires de recherche sur la langue française et sur l'objet d'étude que peut constituer le Québec.

La région de Montréal et celle de l'Outaouais

- **18.** Assurer un leadership important via le ministère de la Langue française en proposant un solide plan d'action pour assurer la pérennité du fait français à Montréal et dans la région de l'Outaouais;
- 19. Créer un poste de Commissaire adjoint à la langue française chargé de la francisation de la Métropole.